

VOISIN-AGE : RETISSER DU LIEN SOCIAL AUTOUR DES PLUS ÂGÉS



VOISIN-AGE
TOULON

Ville Amie des Aînés depuis 12-2014

Toulon (83)

Fiche publiée le 24/04/2015

OBJECTIFS

Favoriser les liens sociaux autour des personnes âgées.
Encourager la solidarité de quartier.

PRATIQUE

Mettre en relation les habitants d'un même quartier, ville ou village («les voisins») autour de leurs aînés («les voisins») en privilégiant la proximité, les affinités et la réciprocité des échanges.



UN DISPOSITIF INNOVANT POUR LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT

Voisin-age est né d'une initiative citoyenne. Ce dispositif est porté par les petits frères des Pauvres, association reconnue d'utilité publique. Un premier essai de mise en oeuvre a tout d'abord été proposé à Paris, puis, dès 2013, le dispositif a été présenté à la Ville de Toulon qui a fait le choix de mettre en

place sur son territoire cette action qui s'inscrivait pleinement dans la politique municipale. **C'est ainsi qu'une convention a été signée entre les petits frères des Pauvres, la Mairie de Toulon, son CCAS ainsi que Toulon Provence Méditerranée (TPM).** Dès lors, un comité de pilotage réunissant ces différents acteurs a été créé afin de favoriser la mise en place du dispositif et de permettre une communication optimale. **L'interaction entre ces acteurs clés permet l'instauration d'un système de « coveillance », en particulier pour repérer les personnes âgées isolées mais également pour leur venir en aide en cas de signalement d'un quelconque souci par les voisins.**

LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Dès le début du projet, une stagiaire a été recrutée par l'association afin d'assurer une communication soutenue autour de ce projet. Celle-ci a été accompagnée d'un référent local « Voisin-age » ainsi que d'un jeune volontaire de service civique. Tous trois ont alors eu pour mission de faire connaître le dispositif et de le mettre en oeuvre concrètement. **Un travail de communication important a été réalisé, en partenariat avec le CCAS : affiches, distribu-**



tion de flyers par le biais des mairies annexes, des centres sociaux, du CLIC, des médecins ou encore des pharmacies.

Dès octobre 2013, les premiers binômes de voisins et voisines se sont mis en place.

Depuis 2014, trois « voisins animateurs » ont émergé dans différents quartiers de Toulon afin d'assurer un relais concret entre les voisins et les porteurs du projet.

DEVENIR VOISINEUR

Lorsqu'une personne souhaite devenir voisin, elle est avant tout reçue à l'occasion d'un premier entretien avec un voisin animateur. Par la suite, le futur voisin signe la charte puis s'inscrit sur le site Internet qui est spécifique au dispositif. Il crée alors son profil qui permettra la mise en relation avec une personne qui souhaite être voisinée. La mise en relation se fait selon divers critères tels que les centres d'intérêt ou encore la proximité géographique qui est largement favorisée.

Les voisins peuvent être de tout âge et les personnes encore en emploi sont largement encouragées à entrer dans l'aventure. En effet, Voisin-age s'inscrit dans le quotidien et s'adapte donc au rythme de chacun (actifs, retraités, étudiants, etc.). De plus, plusieurs voisins peuvent être mis en relation avec une seule personne voisinée.

Les voisines ne bénéficient ni d'une formation, ni d'une supervision. Il s'agit simplement de favoriser les liens humains entre deux personnes. Les divers partenaires de Voisin-age tels que le CCAS, la Ville et autres éventuelles associations, ont vocation à prendre les relais en cas de nécessité.

DEVENIR VOISINÉ

Tous les toulonnais de plus de 50 ans peuvent intégrer le dispositif afin d'être voisiné, et ce sans conditions de ressources. Outre les personnes qui demandent directement à intégrer le dispositif, un travail de collaboration important existe afin de permettre un repérage des personnes âgées toulonnaises en situation d'isolement. En effet, le CLIC, le CCAS ou encore le Conseil Général sont des relais qui permettent de faire le lien entre les personnes âgées isolées rencontrées et le dispositif Voisin-âge.

Lorsque le binôme voisin / voisiné est formé, chacun s'organise comme il le souhaite. Aucune obligation n'est introduite concernant la fréquence, la durée ou encore le déroulement des rencontres.

Chaque binôme vit librement la relation, en toute humanité et selon les besoins et envies de l'autre.

Aujourd'hui, la ville de Toulon compte une cinquantaine de voisins et une cinquantaine de voisines : un réel succès après seulement deux ans de mise en œuvre du dispositif.

UN TRAVAIL PARTENARIAL POUR ASSURER LA RÉUSSITE DU PROJET

Un réel esprit de collaboration existe autour de ce projet. En dehors du comité de pilotage qui réunit



Des gestes simples, de petites attentions au fil des jours...

Pourquoi pas vous ?

www.voisin-age.fr

06 86 08 42 89



des acteurs divers et qui permet le bon fonctionnement du dispositif, d'autres partenariats s'établissent. A titre d'exemple, aujourd'hui, un partenariat est en cours d'établissement avec l'Association des Paralysés de France afin que des personnes en situation de handicap physique puissent également bénéficier du dispositif. De même, un travail de collaboration prend forme avec les bibliothèques municipales afin que les jeunes lecteurs puissent faire connaissance avec de plus anciens.

APPEL À CONTRIBUTION

Si, comme Toulon, vous avez mis en place des projets pour les aînés, n'hésitez pas à nous en faire part. rfvada@gmail.com